

Financement suisse dans le cadre du programme suisse pour Erasmus+

Partenariats de coopération dans l'enseignement scolaire

Candidature avec statut de partenaire associé

Contexte

Les institutions suisses peuvent participer à un partenariat de coopération de deux manières :

1. en tant que partenaires officiels, c'est-à-dire dans le cadre d'Erasmus+
2. **en tant que partenaires associés** dans le cadre du programme suisse pour Erasmus+ (décrit ci-après).

La Suisse ne participe pas officiellement au programme Erasmus+. Par conséquent, les institutions suisses ne peuvent participer aux partenariats stratégiques en tant que partenaires officiels qu'uniquement lorsqu'ils apportent incontestablement une valeur ajoutée au projet.

Institutions habilitées à présenter une candidature

Ecoles, établissements de formation des enseignant-e-s et organisations intéressées par l'enseignement scolaire et ayant une expérience dans ce domaine.

Objectifs de la participation

- Amélioration de la qualité de l'enseignement et promotion de l'innovation
- Renforcement de la coopération internationale dans le domaine de l'enseignement scolaire
- Echange d'expériences et de savoir-faire
- Renforcement des coopérations entre enseignant-e-s et entre établissements de formation des enseignant-e-s

Types de projets soutenus

Deux types de projet peuvent être subventionnés :

1. Partenariats de coopération d'échange de bonnes pratiques
Ce type de projet permet de partager des idées et d'échanger des pratiques et méthodes d'enseignement.
2. Partenariats de coopération soutenant l'innovation
Ce type de projet encourage l'élaboration de produits novateurs et la diffusion et exploitation intensive de nouvelles méthodes.

+ *soutien additionnel pour les prestations intellectuelles et les manifestations à effet multiplicateur*

Conditions pour une participation suisse en tant que partenaire associé

Préparation et dépôt simultanés des candidatures européenne et suisse :

1. Le partenaire européen dépose la candidature européenne auprès de l'agence nationale du pays dans lequel l'organisation coordinatrice est établie. La candidature européenne doit mentionner la participation de l'institution suisse et décrire clairement le rôle et les activités correspondantes.

- ✓ L'institution suisse ne peut pas assumer la responsabilité de coordination de projet.
- ✓ Le nombre minimal de trois institutions de différents pays participants doit être atteint sans compter l'institution suisse.
- 2. La candidature suisse est déposée auprès de Movetia.
L'institution doit expliquer en détail sa contribution au projet et décrire dans quelle mesure celle-ci contribue à l'atteinte des objectifs de la Confédération et des cantons en matière de politique de formation.
- ✓ Les conditions relatives à la mise en œuvre du projet sont définies d'entente avec Movetia dans une convention de subvention.
- ✓ Le budget des partenaires suisses doit être proportionnel à et cohérent avec celui des autres partenaires.
- ✓ Les institutions suisses sont autorisées à organiser des activités de projet en Suisse. Dans la candidature suisse, ils peuvent faire appel à une subvention pour la participation des partenaires étrangers.

Coûts éligibles pour partenaires suisses

Gestion de projet et mise en œuvre

Soutien pour les activités qui servent à la mise en œuvre du projet. (par ex. administration, communication, coordination)

Rencontres de projet dans les pays des partenaires du projet + en Suisse

Participation du personnel suisse à des réunions transnationales à l'étranger
Participation des partenaires de projet aux rencontres en Suisse

Prestations intellectuelles

Soutien relatif au temps de travail investi dans l'élaboration des produits développés au sein du projet.

Evènements à effet multiplicateur

Organisation d'évènements de diffusion des résultats concrets du projet (prestations intellectuelles) en Suisse.

Mobilité à court terme pour personnel

Soutien à la participation du personnel à des séminaires de formation continue ou à des phases de test relatives à l'application pratique des résultats obtenus dans les pays des partenaires du projet.

Besoins particuliers

Les personnes avec des besoins particuliers participant aux activités et aux réunions de projet sont soutenues par des fonds supplémentaires.

Durée

1- 3 ans

Délai de candidature auprès de Movetia

1-2 semaines après le délai européen (voir site web de Movetia)

Informations complémentaires

Guide du programme [Erasmus+](#)

Visites préparatoires

Permet au personnel des institutions du domaine de l'enseignement scolaire de préparer des projets de coopération.

Subventions forfaitaires pour les frais de voyage (400 CHF) et les frais de séjour (400 CHF).

Le dossier complet doit être remis à Movetia au moins un mois avant le début de la [visite préparatoire](#).

La visite préparatoire doit être effectuée avant le dépôt de la candidature par le partenaire européen.